



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## DÉCLARATION LIMINAIRE À LA CAP DES GREFFIERS DU 21 JANVIER 2021

Nous souhaitons tout d'abord, pour cette première réunion de la CAP des greffiers, transmettre nos meilleurs vœux et, en tout cas, une moins mauvaise année à l'ensemble des collègues.

Malheureusement, comme prévu par la loi de casse de la fonction publique de 2019, l'année 2021 commence mal puisque la CAP perd une nouvelle compétence, celle de la consultation sur les avancements de grade. D'autant plus que, contrairement aux lignes directrices de gestion concernant la mobilité, qui prévoient la possibilité aux organisations syndicales d'intervenir auprès de l'administration pour faire valoir certaines situations particulières des agents, les lignes directrices de gestion des promotions ne le permettent pas ; alors que les organisations syndicales ont voté, à l'unanimité, contre le projet présenté au comité technique ministériel.

Les mémoires de proposition présentaient déjà un recul des compétences et une rupture d'égalité, mais aujourd'hui l'opacité de l'administration dans ses choix et critères est bien pire.

On peut d'ores et déjà le constater avec la publication de l'avancement à l'échelon spécial le 13 janvier 2021 ; nous nous interrogeons dès lors sur les critères retenus d'autant plus que les lignes directrices de gestion des promotions n'ont pas été publiées !

Les mandatés CAP ont été élu-es lors des élections 2018, par respect pour les collègues et nos mandats, nous demandons la transmission de manière concomitante des résultats diffusés sur intranet concernant la mobilité et l'avancement.

Quant aux greffiers fonctionnels, on ne peut que constater qu'après l'engouement très limité et pour ceux qui ont postulé, cela donne le sentiment d'un effet de mode devenu très vite une désillusion. A l'issue de la réforme mise en place au 1er janvier 2020, les candidats sont si nombreux qu'à Bobigny par exemple sur cinq postes, un seul est pourvu et qu'à Dunkerque un travailleur social a été recruté en qualité de greffier fonctionnel.

Ce qui devait être une avancée pour le corps des greffiers s'avère être un naufrage.

Même si l'administration continue de se voiler la face, les collègues sont toujours de plus en plus nombreux à s'inquiéter de leur avenir et envisagent dès le début de leur carrière une reconversion.